



HAL
open science

La Turquie, géopolitique et populations

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. La Turquie, géopolitique et populations. Population et avenir, 2004, 670, pp.4-7 ET 24. halshs-00789410

HAL Id: halshs-00789410

<https://shs.hal.science/halshs-00789410>

Submitted on 18 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La **Turquie** Géopolitique et populations



À l'intérieur

- ▶ Radioscopie des Français
- ▶ Au Japon, le plan du « nouvel ange »
- ▶ Le détroit de Gibraltar (exercice pédagogique)
- ▶ Cahier spécial
La géographie mondiale des populations

N° 670
NOV.-DÉC.
2004
BIMESTRIEL

10 €

Sommaire

Pour une bonne analyse,
il faut toujours
plusieurs éclairages.

Avez-vous pensé à la démographie ?

Cinq fois par an, *Population & Avenir* vous offre le privilège d'informations, d'analyses, de réflexions et d'argumentaires. Rédigée clairement et en toute indépendance, *Population & Avenir* apporte une meilleure compréhension des évolutions fondamentales en France, en Europe et dans le monde, sous l'éclairage révélateur de la démographie.



1 an • 5 numéros France : 30 €
Étranger : 41 €

M. Mme Mlle

Nom _____

Prénom _____

Institution _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Mel _____

670

À retourner à : *Population & Avenir*,
9, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris.

Je règle par chèque bancaire à l'ordre de *Population & Avenir*
 virement à notre CCP PARIS 152-17 W.

3 Éditorial
Une radioscopie des Français
par Gérard-François Dumont

4 Dossier : **La Turquie, géopolitique et populations**
par Gérard-François Dumont

8 Avec le plan du « nouvel ange »,
le Japon veut inciter mariages et naissances
par Evelyne Sullerot

11 **Le détroit de Gibraltar est-il représentatif
de la fonction d'interface entre le Nord et le Sud
que tient la Méditerranée ?**
Exercice pédagogique n° 22
par Véronique Méraud

15 Notes de lecture
Ecologie, de nouveaux progrès sont possibles...
Une mine d'informations sur la famille en France
Livres signalés

16 Revue de presse
par Anne Lévy-Thibert

17 Courrier :
Questions sur l'Europe

18 La population des continents et des États en 2004
par Jacques Dupâquier

24 Document pédagogique :
La densité et l'armature urbaine
de la Turquie

Retrouvez toutes nos parutions sur notre site
www.population-demographie.org
avec notamment :

- ▶ l'index géographique et thématique de la revue
- ▶ des tableaux de bord démographiques
- ▶ des graphiques,
des cartes...



9, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris
Tél.-Fax : 01 47 70 53 81
Mél : p_avenir@club-internet.fr
Site internet : www.population-demographie.org

Présidente d'honneur : Evelyne Sullerot
Président et directeur de la publication : Gérard-François Dumont
Secrétariat de rédaction et mise en page : SyrinXcom, 91200 Athis-Mons
Impression : Imprimerie ICO, 21000 Dijon
N° CPPAP : 1105 G 84135 • ISSN : 0223-5706

© *Population & Avenir*. Hormis la dernière page, toute reproduction, même partielle, des textes, infographies, et documents parus dans le présent numéro est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction. Toute copie destinée à un usage collectif doit avoir l'accord du Centre français du droit de copie (CFC) : 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris • Tél. : 01 44 07 47 70 • Fax : 01 46 34 67 19.

Crédits photo : Brice ; Nasa ; Microforum ; DR (couverture).

La Turquie, géopolitique et populations

Devenue, avec 71,3 millions d'habitants en 2004, la deuxième puissance démographique de la Méditerranée¹, membre du Conseil de l'Europe depuis 1950, membre de l'OTAN depuis 1953, candidate à l'Union européenne depuis 1987, la Turquie occupe une position géostratégique majeure. Son évolution géopolitique s'inscrit dans des réalités démographiques passées, actuelles et futures.

par Gérard-François DUMONT

Les territoires des 780 066 km² de la Turquie actuelle, comprenant la Thrace orientale (24 378 km²) au nord-ouest du Bosphore, parfois appelée Turquie d'Europe, et l'Anatolie (755 688 km²), parfois appelée Turquie d'Asie, sont pendant des siècles des terres gréco-romaines puis chrétiennes, tant que règne l'Empire byzantin. Au X^e siècle, cette situation commence à changer avec l'arrivée des turcs Seldjoukides² qui conquièrent peu à peu cette région. En 1299, un Empire ottoman se constitue et son pouvoir se confirme lorsqu'il s'empare, en 1453, de la capitale byzantine Constantinople.

D'un empire dominant plusieurs peuples...

Au cours de ces siècles, la géographie humaine de cette région change avec la « déshellénisation » du plateau d'Anatolie, et la présence croissante de populations turques musulmanes, tandis que les peuples auparavant installés deviennent des minorités. Mais des minorités dont l'importance restante est telle que l'Empire ottoman décide de les gérer en s'appuyant sur les hiérarchies religieuses. L'Empire distingue ainsi l'ensemble des musulmans, formant l'*umma*, qui sont les seuls à pouvoir exercer certaines fonctions, et les *millet*, terme qui désigne les « nations » non musulmanes de l'Empire. L'administration impériale distingue principalement trois *millet*. La première est celle des Chrétiens orthodoxes qui dépendent de trois patriarchats orientaux, dont celui de Constantinople qui a la primauté. Pour les Arméniens grégoriens, l'empire

fonde à Constantinople un patriarcat pour contrebalancer le centre suprême de Echmiadzin, sous juridiction persane puis russe. Enfin, l'Empire organise les juifs avec l'instauration progressive d'un grand rabbinat également situé à Constantinople.

Au XIX^e siècle, les réformes administratives de l'Empire renforcent, en les codifiant, les statuts de *millet*. Les territoires de l'actuelle Turquie sont donc pluri-religieux, même si l'une des religions, majoritaire au plan démographique, domine l'espace politique, faisant de l'Empire ottoman une grande puissance musulmane, qui prélève par exemple une taxe sur les chrétiens et les juifs dispensés de l'armée.

Ce système de protection des populations s'inspire d'un fort conservatisme qui obère l'ouverture de l'Empire aux évolutions des pays européens, et notamment à l'amélioration des conditions de vie due aux révolutions sanitaires et industrielles. Les territoires sous domination ottomane demeurant à un niveau relatif de pauvreté, l'Empire est désigné au XIX^e siècle comme « l'homme malade de l'Europe ». La première guerre mondiale lui est fatale et sa fin est officiellement consommée en 1922.

...à un Etat-nation homogénéisé

La majorité musulmane turque craint alors de voir ses territoires dominés sous l'effet de la dislocation de l'Empire, chaque minorité (grecque, arménienne, kurde...) étant porteuse de revendications, d'ailleurs aisées à justifier au regard de l'histoire de ces peuples.

Après une suite d'actions et de décisions, relevant rétrospectivement de ce qu'on n'appelait pas alors une « purification ethnique », des territoires pluriethniques deviennent l'espace d'un Etat-nation homogénéisé dans son peuplement. Au début du XX^e siècle, les Arméniens sont sans doute plus de 2 millions, soit 15 à 20 % de la population de l'époque sur le territoire actuel. L'Empire ottoman déclinant, prétextant que les Arméniens de l'Empire seraient prêts à se ranger du côté des russes, décide de déporter les populations arméniennes de l'est de l'Anatolie vers les déserts de Mésopotamie et de Syrie. Après l'arrestation, le 24 avril 1915, de l'élite arménienne d'Istanbul, soit 2 345 personnes le même jour, c'est l'ensemble de la population arménienne qui est décimée suite au premier génocide du XX^e siècle³. D'une part, le nombre de victimes est considérable. Les autorités turques actuelles reconnaissent 300 000 morts arméniens. Selon les historiens, le chiffre se situe dans une fourchette entre 600 000 et 1,5 million de morts. D'autre part, ceux qui

le peuvent émigrer, notamment vers le Caucase, la Syrie, la France et les Etats-Unis. Aujourd'hui, les descendants des survivants de la minorité arménienne vivant en Turquie ne sont plus estimés qu'à 60 000 personnes.

Concernant les Grecs, les mouvements de population résultent d'une guerre perdue. En 1920, l'armée grecque tente en effet l'annexion des territoires ottomans de l'Asie mineure encore peuplés de Grecs, notamment ceux des côtes d'Asie mineure. Mais au cours des années 1921-1922, les troupes de Mustafa Kemal Atatürk l'emportent et le conflit conduit au traité de Lausanne de 1923. Celui-ci organise des déplacements massifs de population. 1,3 million de Grecs doivent abandonner leur terre d'origine pour aller habiter dans les frontières de l'Etat grec, tandis que 300 000 Turcs vivant sur ces territoires partent vivre à l'intérieur de la Turquie. Le traité de Lausanne prévoit également l'acceptation par la Turquie de l'existence de minorités non musulmanes et l'assurance d'une liberté de culte, d'éducation et d'expression, tout particulièrement à Istanbul, ville alors à minorité musulmane où devait régner la liberté religieuse. En conséquence, les puissances de l'Entente évacuent Istanbul le 2 octobre 1923, et, le 6 octobre les kémalistes entrent à Istanbul. Mais l'engagement n'est nullement tenu. A la suite d'une sorte de volonté d'épuration, la politique liberticide menée par Ankara provoque l'exode des chrétiens Grecs, des Arméniens survivants du génocide et de nombreux Israélites. En 1971, le pouvoir turc ferme le seul séminaire orthodoxe existant encore, le collège théologique de Haiki, île proche d'Istanbul et en interdit tout autre. Or les 12 métropolitains, qui élisent en synode le patriarche, doivent être tous de nationalité turque et sortir de ce collège. Les Turcs de confession orthodoxe ne sont donc plus qu'une poignée, environ 3 000, même s'ils comptent parmi eux le patriarche œcuménique de Constantinople⁴.

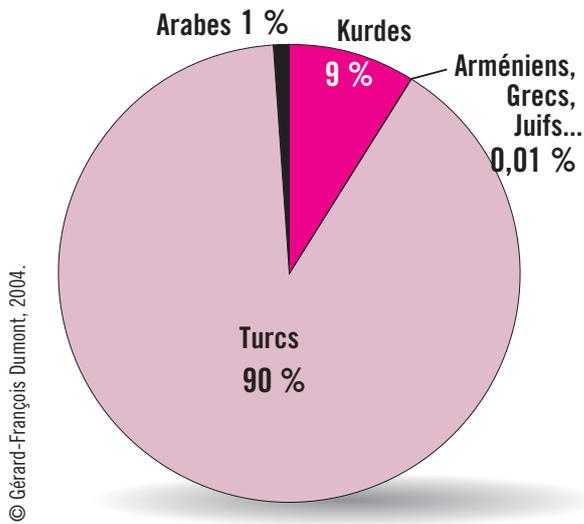
En conséquence, l'Etat turc a considérablement homogénéisé sa population par rapport à la diversité religieuse existant auparavant. Sa proportion de musulmans est de 99,8 %, contre 99 % en Iran, 95 % au Pakistan, 90 % en Egypte, 88 % au Bangladesh, 87 % en Indonésie...

Quelles minorités ?

Les minorités chrétiennes et juives qui pouvaient disposer de terres d'accueil ont émigré de gré ou de force dans des proportions très importantes : il ne reste donc plus en Turquie que 3 000 Grecs, 25 000 Juifs, 60 000 Arméniens, 25 000 Assyro-Chaldéens et 20 000 personnes d'autres ethnies ; ces minorités sont concentrées à Istanbul et à Izmir. En outre, aux confins de la Syrie habitent des Arabes musulmans.

Demeure une minorité musulmane au poids significatif, celle des Kurdes, au moins six millions, qualifiés par les autorités turques de « Turcs des montagnes » dont leur existence est niée. Ils sont majoritaires dans une douzaine de départements du Sud-Est qui sont en continuité avec le Kurdistan iranien et le Kurdistan

1. LA RÉPARTITION ETHNIQUE EN TURQUIE



© Gérard-François Dumont, 2004.

irakien. La question kurde, au centre d'un conflit où l'armée turque n'est pas en reste, n'est toujours pas réglée en dépit de l'émigration rurale qui a fait d'Istanbul la première ville kurde ainsi que de déplacements forcés de population kurdes.

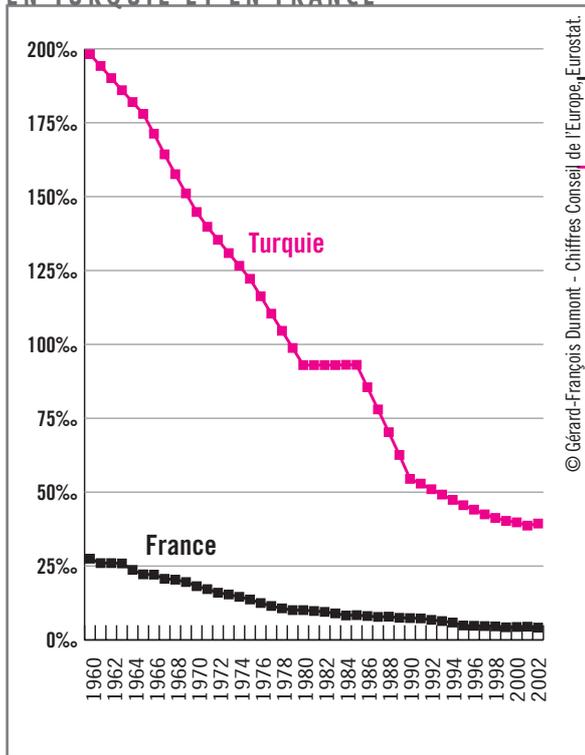
La multiplication de la population

Dès les années 1920, par une sorte de paradoxe, la Turquie, consciente de son retard, se rapproche de l'Occident en adoptant l'alphabet latin et le calendrier grégorien, en transposant des règles de droits européens... Elle entame des évolutions économiques et sanitaires en recourant à certaines méthodes européennes. Mais son entrée dans la transition démographique est d'abord lente. En effet, en 1960, le taux de mortalité infantile est encore de près de 200 pour mille, soit un enfant sur cinq décédant avant d'atteindre l'âge de 1 an. Toujours en 1960, l'espérance de vie à la naissance des femmes est à peine de 50 ans et celle des hommes de 46 ans. Puis, d'importants progrès sont réalisés et la mortalité infantile s'abaisse à 40 pour mille en 2002. Mais c'est encore huit à dix fois plus que dans les pays les plus avancés. Et l'espérance de vie à la naissance progresse à 71 ans pour les femmes et 66 ans pour les hommes.

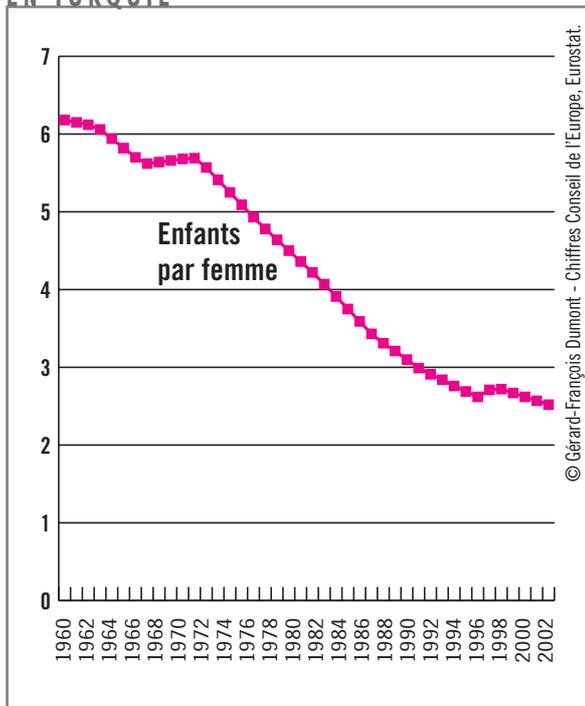
Depuis les années 1970, la seconde étape de la transition démographique est incontestable avec une fécondité abaissée de plus de 6 enfants par femme en 1960 à 2,5 en 2002. Le taux d'accroissement naturel diminue de moitié : de 27 pour mille habitants en 1960 à 14 pour mille au début du XXI^e siècle.

Et la transition multiplie le nombre d'habitants. En 1927, le premier recensement indique une population de 13,6 millions d'habitants. En 1960, le chiffre double à 27,7 millions. Les estimations 2004 donnent 71,3 millions. La Turquie a donc ces dernières décennies rattrapé et dépassé la population d'autres puissances

2. LES TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE EN TURQUIE ET EN FRANCE



3. LA BAISSÉ DE LA FÉCONDITÉ EN TURQUIE



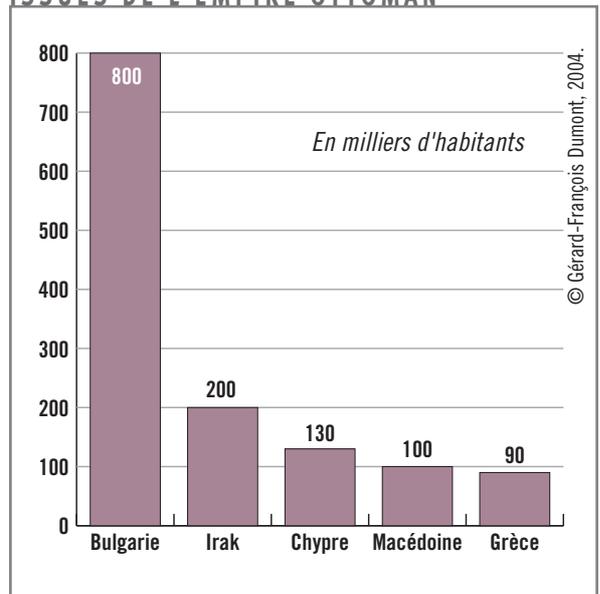
méditerranéennes comme la France, l'Italie et l'Espagne. Et ceci malgré d'importants flux d'émigration. En 2004, la Turquie semble à la fin de la transition démographique, d'autant que sa fécondité est proche du seuil de remplacement en raison de conditions de mortalité encore défavorables.

Démographie et puissance régionale

Le souci de la Turquie de créer un Etat-nation a limité ses prétentions régionales alors que le glacis soviétique signifiait une large fermeture des échanges avec l'Est et, bien entendu, des contacts géopolitiques. Mais l'histoire démographique s'est largement rappelée à l'attention de la Turquie dès lors que le rideau de fer est tombé, que les républiques turcophones d'Asie centrale ont acquis leur indépendance et que l'Union européenne s'est intéressée à des territoires où vivent des Turcs. Parce qu'elle ne peut être indifférente aux réalités démographiques, la Turquie est tenue de prendre en compte la réalité de deux cercles dans lesquels vivent ses minorités Turques.

Il y a d'abord le premier cercle des minorités laissées par le reflux de l'Empire ottoman. Certains vivent dans les Balkans, en Bulgarie, en Grèce, en Macédoine. D'autres sont dans d'autres pays d'Asie occidentale, à Chypre et en Irak.

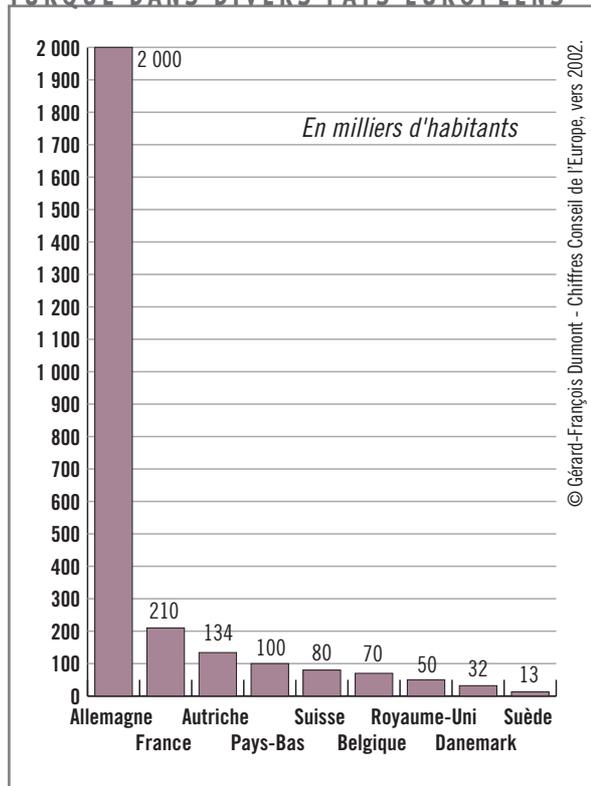
4. LES MINORITÉS TURQUES ISSUES DE L'EMPIRE OTTOMAN



Enfin, les migrations du XX^e siècle sont à l'origine d'un second cercle avec les immigrants turcs en Allemagne, en France, en Autriche, aux Pays-Bas, en Suisse, en Belgique...

En dépit de la forte baisse de sa fécondité, la population turque, par effet de vitesse acquise⁵, avec des générations nombreuses en âge de procréer, devrait continuer à croître de façon significative dans la première moitié du XXI^e siècle. Les projections élaborées selon des hypothèses moyennes indiquent que la population de la Turquie devrait creuser l'écart avec la population de la France, puis rattraper la population déclinante de l'Allemagne vers 2020 avant de la dépasser nettement dans le deuxième quart du XXI^e siècle. Son entrée dans l'Union européenne ferait d'elle le

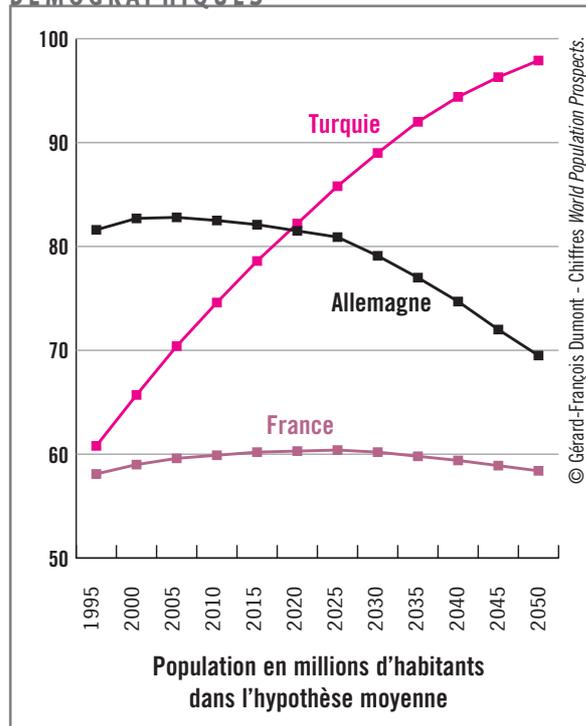
5. LES RÉSIDENTS DE NATIONALITÉ TURQUE DANS DIVERS PAYS EUROPÉENS



pays le plus peuplé et, en conséquence, le mieux représenté au Parlement européen.

Ainsi la Turquie, après avoir construit un Etat-nation sur les ruines de l'Empire ottoman, se retrouve la seconde puissance démographique de la Méditerranée, présente en outre dans les Balkans avec des minorités issues de l'Empire et ailleurs en Europe par des ressortissants qui, après avoir privilégié l'Allemagne, diversifient leur ancrage géographique. À cela s'ajoute l'ouverture vers les frères Turcs des pays devenus indépendants après l'implosion soviétique. Conduite par Mustafa Kemal qui engagea en 1919 la lutte armée, la

6. LES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES



naissance de la Turquie relevait d'un souci défensif. Les conditions démographiques et géopolitiques du XXI^e siècle lui permettent désormais de mettre en avant une politique régionale active. ●

1. Devant l'Égypte et devant la France et l'Italie.
2. Du nom d'une dynastie turque issue du peuple des Oghouz (X^e-XIII^e siècle).
3. Reconnu comme tel par le Parlement Français en janvier 2001.
4. Actuellement Sa Sainteté Bartholomeos 1^{er}, né en 1940, titulaire depuis 1972.
5. Dumont, Gérard-François, *Les populations du monde*, Paris, Editions Armand Colin, deuxième édition, 2004.

Population et religion en Turquie : la Cour européenne prend position

En février 1998, le rectorat de l'université d'Istanbul émet une circulaire disposant que les étudiants barbus et les étudiantes portant le foulard islamique ne pourraient être admis ni aux cours, ni aux stages, ni aux travaux dirigés. Mais Leyla Sahin, jeune étudiante turque alors en 5^e année de médecine à l'université d'Istanbul, continue à porter le foulard islamique et se voit alors refuser l'accès au cours ; puis elle fait l'objet d'une exclusion d'un semestre.

Après l'échec des procédures diligentées dans son pays devant les juridictions compétentes, où on lui oppose le principe de laïcité posé par l'article 2 de la Constitution, elle introduit une requête

devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). En s'appuyant principalement sur l'article 9 de la Convention (liberté de pensée, de conscience et de religion), combiné avec l'article 14 (interdiction de la discrimination), elle invoque le fait que l'interdiction de porter le voile islamique oblige les étudiantes à choisir entre la religion et l'éducation et opère une distinction entre croyants et non croyants.

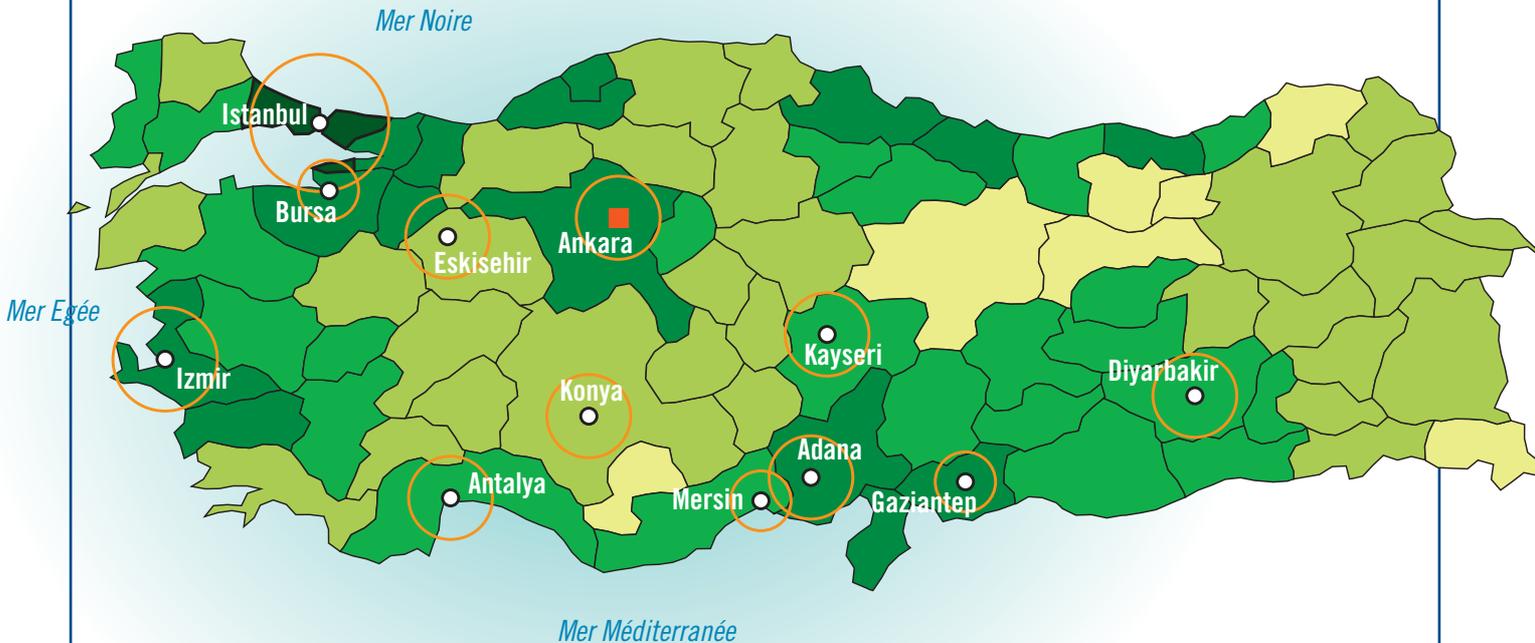
Par arrêt du 29 juin 2004, la CEDH a rejeté à l'unanimité la requête de Madame Leyla Sahin contre le gouvernement turc, en violation de l'article 9 de la CEDH. La Cour a ainsi motivé sa décision : « Eu égard à ce qui précède et compte tenu notamment

de la marge d'appréciation laissée aux États contractants, la Cour conclut que la réglementation de l'université d'Istanbul, qui soumet le port du foulard islamique à des restrictions, et les mesures d'application y afférentes, étaient justifiées dans leur principe et proportionnées aux buts poursuivis et pouvaient donc être considérées comme « nécessaires dans une société démocratique »¹.

Marie-Josèphe Lamar

1. Cour Européenne des Droits de l'Homme, 29 juin 2004, Requête n° 44774/98, affaire Leyla Sahin/Turquie, Relevé de décisions n° 670 et 671.

La densité et l'armature urbaine de la Turquie



Armature urbaine Les douze principales agglomérations de Turquie

	habitants
Istanbul	10 050 000
Ankara	3 582 000
Izmir	2 480 000
Bursa	1 289 000
Adana	1 292 000
Gaziantep	980 000
Konya	802 000
Antalya	651 000
Diyarbakir	590 000
Mersin	581 000
Kayseri	579 000
Eskisehir	522 000

Superficie : La Turquie, avec 780 066 km², compte une superficie supérieure de 40% à celle de la France métropolitaine, qui est le pays le plus vaste de l'Union européenne à 25. Elle est le quatrième pays méditerranéen par la superficie après l'Algérie, la Libye et l'Égypte. Elle possède 8 372 km de côtes.

Population : Estimé à 71,3 millions d'habitants en 2004, la Turquie compte la deuxième population des pays méditerranéens après l'Égypte et devant la France et l'Italie.

Densité : Avec 91 habitants/km² en 2004, la Turquie est moins dense que la France ou l'Italie. La population de la Turquie est très inégalement répartie. Les densités les plus élevées se constatent dans les provinces des grandes agglomérations de l'ouest du pays (Istanbul, Izmir), dans la province capitale (Ankara), dans quelques provinces de la région pontique orientale (Samsun notamment) et dans quelques provinces du littoral méditerranéen, comme celle d'Adana. Les plus faibles densités se constatent dans les régions montagneuses du Nord-Est.

Population & Avenir

9, rue du Faubourg-Poissonnière,
75009 Paris